



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 26 mai 2014

Communiqué de presse

Pratique de la plongée sous-marine

Le nombre de petits incidents, tend à augmenter depuis quelques mois dans les clubs de plongée de la Martinique.

La Direction de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Martinique souhaite, par ce communiqué, alerter l'ensemble des structures de plongée des dangers de la routine dans la pratique de cette activité, qui reste à risque.

Il apparaît, en effet, lors des contrôles interministériels réalisés conjointement par la Brigade Nautique et la DJSCS que les procédures de sécurité ne semblent pas toujours suffisamment affirmées, affichées et diffusées auprès des pratiquants, encadrés ou autonomes.

Suite au décès d'un plongeur le 23 avril 2014 au Carbet et sans préjuger des suites judiciaires qui pourraient lui être données, le Préfet de la Martinique a décidé de prendre une mesure conservatoire de fermeture de la structure NORCASUB SARL pour un mois à la date du 17 mai 2014. Ce délai doit permettre à la structure d'apporter des réponses à l'enquête administrative réalisée par la DJSCS.

Restons tous vigilants pour que la plongée reste la merveilleuse découverte des splendeurs de nos fonds sous marins martiniquais, qui fait notre réputation.

Contact réservé aux médias :

Audrey HAMANN 05-96-39-39-20 ou 06-96-28-34-42 - audrey.hamann@martinique.pref.gouv.fr

1/1